

Règlement concernant les choix de cours de langue.

- Chaque étudiant est inscrit chaque semestre dans des enseignements de langue obligatoire ou optionnelle d'un volume horaire compris entre 4 et 8h.
- Chaque étudiant du programme anglophone est inscrit dans un cours de français s'il n'a pas atteint et validé le niveau C1 ; le volume horaire de français est de 4 heures par semaine du niveau A1 au niveau B1, de 2 heures par semaine pour le niveau B2 et C1 ; les cours de niveau C2 sont optionnels.
- Chaque étudiant du programme francophone est inscrit dans un cours d'anglais s'il n'a pas atteint et validé le niveau C1 ; le volume horaire d'anglais est de 4 heures par semaine du niveau A2 au niveau B1, de 2 heures par semaine pour le niveau B2 et C1 ; les cours de niveau C2 sont optionnels.
- Chaque étudiant du programme anglophone ou francophone est inscrit dans un cours de langue orientale en arabe, persan ou turc ; le volume horaire de la langue orientale choisie est de 4 heures par semaine du niveau A1 au niveau B1, de 2 heures par semaine pour le niveau B2 et C1.
- Une langue orientale optionnelle (2 heures par semaine) ne peut être débutée qu'une fois atteint le niveau B2 dans sa langue orientale principale.
- Un étudiant d'un niveau B2 en arabe, débutant le turc ou le persan en langue orientale majeure, peut suivre de l'arabe avancé en option dans la limite des 8 heures de langues hebdomadaires.
- En deuxième année, chaque étudiant inscrit dans un cours de langue arabe (quel que soit son niveau) est autorisé à s'inscrire dans un cours de dialecte arabe à raison de 2 heures par semaine.

Sur la troisième année à l'étranger :

- Tous les étudiants du campus Moyen-Orient Méditerranée de Sciences Po doivent obligatoirement justifier d'un séjour d'au moins huit mois à l'étranger durant leur troisième année du Collège universitaire, dans le cadre d'un séjour d'études ou d'un stage en administration ou en entreprise, et selon les modalités suivantes:
- Les étudiants des pays du Maghreb, du Moyen-Orient et du Golfe (Turquie et Iran compris) doivent séjourner dans un pays européen ou dans un pays du Maghreb, du Moyen-Orient et du Golfe (Turquie et Iran compris) autre que leur pays d'origine, en fonction de leur niveau d'arabe, de persan ou de turc (l'étudiant doit être inscrit en niveau C1 au début du semestre 3) ;
- Les autres étudiants doivent séjourner dans un pays du Maghreb, du Moyen-Orient et du Golfe (Turquie et Iran compris) et y poursuivre l'apprentissage de l'arabe, du persan ou du turc selon le choix de langue orientale obligatoire.